

Développement des
territoires

Nos Réf.
RJ/NC
25-5602- 35

Dossier suivi par
Service Foncier
☎ 04 77 92 12 12

Reçu le

04 AVR. 2025

Copier

**Communauté de Communes du
Pays entre Loire et Rhône
A l'attention de M. Le Président
44, rue de la Tête Noire
42470 St Symphorien de Lay**

A Saint-Priest-en-Jarez,
Le 28 mars 2025

Objet : Modification simplifiée n°3 PLUi

Monsieur le Président,

Je fais suite à la réception du projet de modification simplifiée
n°3 du PLUi de la COPLER.

Concernant l'identification des bâtiments agricoles susceptibles
de changer de destination, il est indispensable d'indiquer que
l'avis de la CDPENAF sera requis lors du dépôt de permis de
construire afin d'étudier plus finement la situation de chacun
d'entre eux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Président,


Rémi JOUSSERAND

N° de téléphone unique :
04 77 92 12 12

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 210 011 00021
NAF 9411Z
N° TVA intracommunautaire :
FR 93 1842 10011
N° d'existence organisme de
formation 8242P001342



Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à :
M. le Président de la Chambre d'Agriculture
43 avenue Albert Raimond – BP40050 – 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX